

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

Je propose de vous répondre en vous disant pourquoi je n'aime pas le mot cyberspace qui, à mon avis, ne recouvre pas la réalité. Internet, c'est quelque chose de très évolutif, que personne n'a conçu. En fait, ça fonctionne par addition, et par addition par capillarité. Ça fonctionne aussi de manière très décentralisée. C'est d'ailleurs une part de la résilience d'Internet qui est dans cette décentralisation. Si c'est un espace, c'est un espace perpétuellement en mouvement. Les comparaisons que l'on fait en matière de gouvernance de l'Internet, qui tendent à la comparer justement avec la gouvernance du spatial ou avec la gouvernance du maritime, me semblent souvent, de ce point de vue-là, un peu tirées par les cheveux tant l'Internet est un monde particulier. J'ajoute que quand on utilise le mot cyberspace, très souvent, on pense cyberdéfense. Quand on parle de gouvernance du cyberspace, on en vient parfois à réduire la gouvernance de l'Internet à la cybersécurité, ce qui, me semble-t-il, est très réducteur et ne fait pas justice à la multiplicité de ce qu'on fait sur Internet. Internet qui rentre jusque chez vous. Internet qui a une dimension culturelle particulière à chaque Etat, à chaque usage, très forte, et au terme de laquelle et j'en conclus par là, je crois qu'il faut avoir des gouvernances de l'Internet. Si on veut vraiment chercher une gouvernance de l'Internet, il faut regarder précisément quels sont les sujets sur lesquels on a besoin de travailler au niveau international.

J'en vois cinq. Le premier est d'ordre culturel. Là-dedans, je mets le droit à l'oubli, la protection de la vie privée, les données personnelles, la diversité culturelle. Le second est économique et je pense aux nécessités de maintenir un écosystème ouvert auquel les petits aient accès autant que les gros. C'est ce paradigme-là qui a fait la force de l'Internet, son caractère extrêmement innovant. Quelqu'un, dans un garage, peut inventer un truc, se brancher sur Internet et si l'idée est bonne, le vendre au monde entier. Dans la dimension économique, il y a bien sûr la compétence fiscale entre les Etats parce qu'aujourd'hui, on paye la TVA comme acte d'incorporation de la société, ce qui pose d'énormes problèmes de fuites fiscales. Deuxième sujet, sujet économique. Un troisième sujet qui est sans aucun doute un sujet technique, mais qui est presque plus abouti aujourd'hui sur Internet puisque la gouvernance technique est partiellement assurée par certaines entités, même si elles sont probablement un peu trop centrées sur les Etats-Unis. Là, le sujet, c'est de les multilatéraliser. Il y a la cyberdéfense qui, aujourd'hui, est un peu prise en main par des organisations comme l'OTAN et est-ce qu'elles sont vraiment les mieux placées? Enfin, dernier sujet, mais peut-être le premier, il y a le respect des principes et des libertés fondamentales : la liberté d'expression qui est clairement un sujet onusien. La France a lancé une initiative là-dessus avec les Pays-Bas. Aujourd'hui, il y a des lieux où on en parle, mais il n'y a pas véritablement de lieux où on la garantit.